Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2012) **Heft:** 1969

Artikel: Genève : un soutien de cœur et de raison à la nouvelle Constitution

Autor: Tanquerel, Thierry

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1024683

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Mais il y a plus grave encore. Le gouvernement collégial et la concordance seraient mis à mal. La nécessité pour les magistrats de se profiler en vue de leur réélection minerait le fonctionnement du collège gouvernemental, dont l'action ne peut reposer que sur une responsabilité assumée en commun. Tout l'équilibre institutionnel s'en trouverait perturbé.

La démocratie de concordance, par nécessité et non par vertu, impose que gouvernement et Parlement entretiennent des rapports de coopération. Le premier tend

à élaborer des solutions de compromis, en tenant compte des rapports de force au sein du Parlement. Au peuple, il incombe de trancher par le biais du référendum obligatoire et facultatif. Alors que détenteurs d'une même légitimité populaire, Conseil fédéral et Parlement pourraient être tentés par l'affrontement. Et comment les députés exerceraient-ils leur pouvoir de contrôle sur un gouvernement disposant de la même légitimité populaire?

Cette innovation, dont les

initiants attendent un surcroît de démocratie mais qui relève en fait d'un pur opportunisme, serait lourde de conséquences potentiellement périlleuses pour le fonctionnement du système politique helvétique.

Le Parlement vient d'enterrer la énième réforme du gouvernement. C'est pourtant cette réforme – élargissement de l'équipe gouvernementale, renforcement de la direction du collège – qu'il faut remettre sur le métier, plutôt que de céder à l'aventurisme institutionnel de l'UDC.

Genève: un soutien de cœur et de raison à la nouvelle Constitution

Thierry Tanquerel • 25 septembre 2012 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/21543

L'heure de la décision pour le texte issu des travaux de l'Assemblée constituante élue en 2008

Le projet de nouvelle Constitution genevoise mis au vote le 14 octobre souffre de son histoire et de sa complexité.

Il y a encore deux ans, le clivage gauche-droite au sein de l'Assemblée constituante était si marqué, l'exaspération des milieux progressistes si évidente, que tout semblait perdu. Puis, un peu miraculeusement, les choses ont changé. La droite a senti qu'un échec lui serait

majoritairement imputé. Les provocations ont été retirées. Tous les acquis de la Constitution actuelle égalité entre femmes et hommes, article antinucléaire, droit au logement notamment - ont été intégralement rétablis. Une patiente négociation a permis d'aboutir à un projet qui a recueilli une très large majorité de l'Assemblée. Malheureusement, comme les parties qui négociaient ne pouvaient prématurément abattre leurs cartes, le processus de rapprochement fut relativement discret et de nombreux citoyens sont restés sous l'impression

négative de 2010.

Pour renverser cette impression, une connaissance suffisante du projet est nécessaire. Or, par définition, une Constitution est un texte assez long et complexe, même si chacun reconnaît que le projet est plus clair et plus lisible que la Constitution actuelle. Il est donc facile aux opposants d'avancer les interprétations les plus farfelues des nouvelles dispositions constitutionnelles, voire d'énoncer de flagrantes contrevérités.

D'un point de vue de gauche

réformiste, le projet comporte de très nombreuses avancées. Il n'est pas possible d'en dresser ici la liste complète (voir néanmoins cette <u>évaluation par thèmes</u> ⁸ de l'ensemble du projet). On n'en mentionnera que quelques-unes, parmi les plus importantes.

Le catalogue des droits fondamentaux va, sur plusieurs points, plus loin que celui de la Constitution fédérale, notamment en ce qui concerne les droits des personnes handicapées, le droit à un niveau de vie suffisant et le droit à un environnement sain. La participation démocratique est renforcée, par l'abaissement du nombre de signatures pour les initiatives législatives, l'introduction de féries pour les référendums, le principe des droits populaires intercommunaux ou encore la reconnaissance du rôle des associations. En matière financière, le principe de réserves anticycliques est ancré dans la Constitution. La politique de la mobilité reposera davantage sur les transports publics et la mobilité douce que sur le transport privé, qui perd son article spécifique. Un socle pérenne de logements sociaux sera créé et les communes qui construiront du logement seront aidées financièrement. Un accent fort est mis sur la formation, avec le droit à une formation initiale (et non seulement «un enseignement

de base») publique et gratuite et une obligation de formation jusqu'à la majorité. La culture est reconnue dans la Constitution avec un article unique en Suisse, qui impose un engagement concret des pouvoirs publics. Enfin, la solidarité et la cohésion sociale sont au centre des tâches de l'Etat, avec entre autres la lutte contre les causes de la pauvreté, l'intégration des personnes vulnérables, la solidarité intergénérationnelle.

Bien sûr, des concessions ont dû être faites. La durée de la législature passera à cinq ans, ce qui ne convainc pas grand monde à gauche, mais n'est nullement catastrophique. Le nombre de signatures pour les référendums et les initiatives sera calculé en pourcentage du corps électoral, sur la base de la situation actuelle, sauf pour l'initiative législative, pour laquelle le seuil est fixé 30% plus bas qu'actuellement.

Par rapport aux attentes, les déceptions sont inévitables. L'organisation territoriale ne sera pas bouleversée, même si quelques dispositions intéressantes sur l'encouragement des fusions de communes et la collaboration intercommunale ont été introduites. Il n'y aura pas de quotas de résultat ou candidatures pour obliger les partis politiques à respecter la parité entre femmes et hommes pour les élections. Sur ces deux points, les

espoirs étaient probablement exagérés. Il était d'emblée très difficile d'obtenir une majorité pour des progrès spectaculaires. Mais il n'y a aucun recul. La déception la plus évidente est le maintien du statu quo – légèrement amélioré en ce qui concerne l'éligibilité aux prud'hommes – en ce qui concerne les droits politiques des étrangers.

Au bilan, il n'y a aucun motif raisonnable de refuser ce projet qui, en comparaison intercantonale, est significativement novateur. Un rejet de mauvaise humeur, en raison des déceptions qui viennent d'être évoquées, entraînerait la perte de nombreuses avancées qui ne pourront absolument pas être rétablies par des révisions au cas par cas. Un refus tactique, en vue de créer un rapport de force plus favorable à la gauche est un non-sens. La droite populiste et réactionnaire combattant le projet, l'échec de celui-ci sera inévitablement interprété comme une volonté de statu quo rendant durablement plus difficile tout progrès constitutionnel.

La nouvelle Constitution ne mérite donc ni le rejet sectaire que lui oppose l'extrême gauche ni l'indifférence un peu snob que lui manifeste la Jeunesse socialiste. La raison et, au vu de la dimension sociale du texte, le cœur invitent à un soutien résolu.